



VILLE DE DAKAR

Direction de la Culture et du Tourisme D.C.T



Fonds d'Appui aux Initiatives Culturelles Privées

LIGNES DIRECTRICES

I-PREAMBULE

La Ville de Dakar apporte son concours aux acteurs culturels avec un soutien institutionnel à la formation, à la création, à la production et à la diffusion dans différentes expressions artistiques par le biais du Fonds d'Appui aux Initiatives Culturelles Privées.

Le Fonds d'Appui aux Initiatives Culturelles Privées de la Ville de Dakar est institué par la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dakar en séance **du 07 avril 2011** sur initiative de la Direction de la Culture et du Tourisme (DCT).

L'objectif principal de ce Fonds d'Appui est de contribuer qualitativement et quantitativement à la mise en œuvre et à la réalisation des projets culturels dans le territoire de la Ville de Dakar qui correspond au département de Dakar et aux 19 communes.

Pour cette **Session unique de 2022**, le Fonds d'Appui est doté d'un budget de **Cent Cinquante Millions (150.000.000) Francs CFA**.

Les subventions financières allouées par ce fonds d'appui sont **non remboursables**.

Toutes les associations et entreprises culturelles sénégalaises ou étrangères ainsi que tous les artistes et/ou acteurs culturels Sénégalais ou étrangers, peuvent librement soumissionner aux Fonds d'Appui sous réserve de l'exécution du projet dans le territoire de la Ville de Dakar.

Pour les cultures urbaines, les accompagnements techniques, la formation, la création, la diffusion ainsi que les appuis financiers sont confiés à la **Maison des Cultures Urbaines (MCU)** de la Ville de Dakar.

NB :

- **Pour cette session 2022 du Fonds d'Appui, la musique ne sera pas prise en compte.**
- **Les structures et porteurs individuels, ayant bénéficié d'une subvention du Fonds d'Appui en 2020 et en 2021, devront impérativement joindre une attestation de bonne exécution délivrée par la Direction de la Culture et du Tourisme (DCT) de la Ville de Dakar.**
- **Les bénéficiaires d'une subvention en 2022 ne sont pas éligibles**

II - OBJECTIFS DU FONDS D'APPUI

II-1 Objectif global

L'objectif global du Fonds d'Appui est de contribuer, par un appui financier, au développement culturel, autonome et durable des projets les plus pertinents en vue du développement de l'action culturelle décentralisée de la Ville de Dakar.

II-2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du Fonds d'Appui sont :

- Le soutien à la production et à la diffusion de projets artistiques, culturels innovants et fédérateurs
- Le développement de l'action culturelle décentralisée au niveau de la Ville de Dakar.
- La structuration et le renforcement de capacité des acteurs culturels privés
- La contribution à l'animation culturelle pour le rayonnement de la Ville de Dakar
- L'amélioration des performances des actions culturelles à Dakar
- Le renforcement des capacités de gestion de projets des acteurs culturels
- L'amélioration de l'information et de la communication autour des projets culturels

III - CRITERES DE SELECTION

Les candidats s'efforceront de respecter un ou plusieurs des critères ci-après.

Nous privilégierons cette année des projets :

- innovants ayant rapport avec des questions rarement ou jamais évoquées ;
- n'ayant jamais reçus de subventions du Fonds d'appui (les « primo-candidats ») ;
- liés aux problématiques urbaines et aux questions environnementales ;
- de promotion de la diversité, de l'inclusion sociale; et du vivre en commun ;
- contribuant à la citoyenneté et au volontariat ;
- favorisant la montée en compétences des jeunes et des femmes ;
- contribuant à la structuration et à la professionnalisation du secteur ;
- axés sur la création contemporaine ;
- en partenariat avec une (ou plusieurs) des 19 communes de la Ville de Dakar.

III – EXPRESSIONS ARTISTIQUES CONCERNEES

Les disciplines concernées pour cette **session 2022** du Fonds d'Appui sont :

- **ARTS VISUELS** (Peinture, sculpture, installation, photographie, arts graphiques).
- **ARTS SCENIQUES** (théâtre, danse, cirque).
- **AUDIOVISUELS** (production , diffusion).
- **MODE** (stylisme, coiffure, make-up).
- **LIVRE ET EDITION.**

Les projets visant à renforcer l'économie de la culture au Sénégal (entrepreneuriat culturel, renforcement de capacités, professionnalisation) seront vivement encouragés.

IV- CONSTITUTION DES DOSSIERS ET DEPÔT

IV -1 Constitution des dossiers

Les dossiers de soumission, si possible, devront être constitués des différents documents ci-dessous :

- Formulaire dûment rempli, dactylographié et mis en PDF
- Copies scannées du statut et du récépissé pour les associations
- Copie scannée de l'avis d'immatriculation (NINEA) pour les entreprises culturelles
- Copie scannée de la pièce d'identité (CNI ou passeport) du responsable pour tous
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du porteur de projet (Association, Entreprise ou Individuel), émis par la banque.

IV -2 Dépôt des dossiers

Pour les dépôts de candidature, **le dossier complet**, avec tous les documents dactylographiés mis en PDF et envoyé par email à fondsdappuiculture@villededakar.sn

NB : Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

V- CONDITIONS DE SUBVENTION

- **Entre 1.000.000FCFA et 5.000.000FCFA** sont autorisés pour les structures
- **Entre 500.000FCFA et 2.000.000FCFA** sont autorisés pour les individuels

VI - CALENDRIER

- **20 juin 2022** : Lancement de l'Appel à Projets
- **20 juillet 2022** : fin de dépôt des candidatures en ligne
- **21 au 29 juillet 2022** : Délibérations des jurys
- **1^{er} août 2022** : Proclamation des résultats
- **2 au 15 août 2022** : Etablissement des conventions, signature et enregistrement
- **15 au 31 août 2022** : Mise à disposition des Financements
- **1^{er} septembre au 31 décembre 2022** : Exécution des projets
- **1^{er} septembre au 31 décembre 2022** : Suivi de la mise en œuvre des projets soutenus
- **1^{er} au 31 Janvier 2023** : Evaluation générale du Fonds d'Appui

VII- CONTACTS

Email : fondsdappuiculture@villededakar.sn

Téléphone Standard : 33 849 08 08 (**Demander la DCT**)

Téléphone du Point Focal Mr Joachim BADIANE : **77 648 41 45**

Télécharger formulaire et lignes directrice ici <https://culturadakar.es/fond-dappui/>